

Les créations d'entreprises en 2023

Avec près de 3 900 nouvelles immatriculations au cours de l'année 2023, la création de nouvelles entreprises dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) progresse de 2 % par rapport à 2022. Le secteur des services est le premier contributeur à cette dynamique (+ 5 %). Près de neuf nouvelles entreprises sur dix sont des entreprises individuelles et sont localisées essentiellement dans l'archipel de la Société. Il y a autant de créations nouvelles de la part des femmes que de la part des hommes. Quel que soit le statut adopté lors de leur création, moins de 1 % des entreprises emploie des salariés au moment de leur création.

Un taux de création positif dans tous les secteurs des services

En 2023, 3 892 entreprises sont créées. Le taux de création brut des entreprises se contracte à 11 % (après 12 % en 2022). En tenant compte des réactivations, ce taux atteint 14 %. Les secteurs les plus dynamiques sont les activités de la Santé humaine et action sociale (+ 16 %), les Activités financières et d'assurance (+ 15 %), les Activités de services administratifs et de soutien (+ 14 %) et les Autres activités de services (+ 17 %). Neuf secteurs sur 17 ont un taux de créations brut supérieur à 11 %. Les radiations reculent de 9 % en 2023 comparé à 2022 et restent largement compensées par le nombre des créations. Durant l'année 2023, 11 % des entreprises créées en 2022 ont cessé leur activité soit quatre points de moins que l'année précédente.

TABLE 1. Mouvements des entreprises de 2018 à 2023

Nombre d'entreprises	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22 (nb)	Variation 23/22 (%)
Actives au 31/12	28 112	29 424	30 955	33 089	35 083	37 423	2 340	7
Créées durant l'année	3 042	3 541	3 222	3 706	3 831	3 892	61	2
Réinscrites durant l'année	1 043	1 213	1 042	1 147	1 115	1 131	16	1
Radiées durant l'année	2 559	3 281	2 486	2 598	2 940	2 674	-266	-9
Taux de création brut	11%	13%	11%	12%	12%	11%	-	-
Taux de réinscription brut	4%	4%	4%	4%	3%	3%	-	-
Taux de radiation brut	11%	12%	8%	8%	9%	8%	-	-

Source : ISPF - Champ ICS

Près de neuf créations sur dix sont des entreprises individuelles

En 2023, la forme individuelle représente 86 % de l'ensemble des créations pures et reste la forme privilégiée dans tous les secteurs d'activités et demeure relativement stable comparé à 2022.

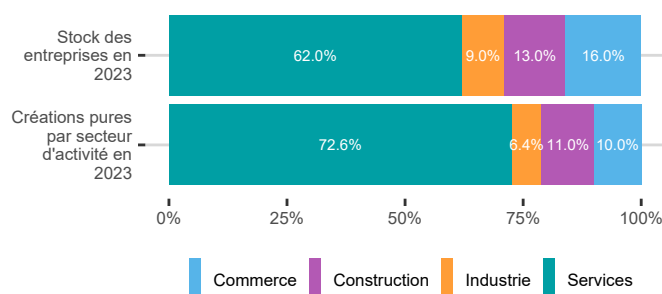
Les sociétés constituent 14 % des créations de l'année dont trois sur cinq choisissent la forme de S.A.R.L. soit 311 unités. En seconde position, les formes S.A.S. et E.U.R.L. rivalisent avec respectivement 104 et 103 unités créées cette année.

Les entreprises individuelles constituent 82 % du parc des entreprises du champ ICS et les sociétés 18 % en 2023.

Un secteur tertiaire prépondérant

Comparé à 2022, la répartition du parc d'entreprises actives en 2023 dans les différents secteurs d'activité évolue en faveur du secteur tertiaire avec 78 % des unités présentes soit un point en plus (commerce et services), 13 % dans la construction et 9 % dans l'industrie.

FIG. 1. Répartition des créations pures par secteur



Source : ISPF - Champ ICS

Les créations prospèrent dans les services (hors commerce)

En 2023, le secteur des services regroupe 73 % des créations totales, soit une hausse de 5 % par rapport à 2022. Les créations progressent dans sept sous-secteurs sur onze en particulier dans les Activités immobilières (+ 38 %), l'Hébergement et restauration (+ 27 %) et les Activités financières et d'assurance dont le nombre de créations double. À noter la progression de 44 % des créations dans le poste des « Agences immobilières » et de 33 % dans celui de l'« Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée ». Les créations triplent dans les « Services des traiteurs » et doublent dans les « Activités des sociétés holding ». Parmi les secteurs en forte baisse des créations : l'Enseignement (- 11 %) et l'Information et communication (- 10 %).

TABLE 2. Taux de création par secteurs d'activités en 2023

Secteurs d'activités	Taux de création 2023	Stock au 31/12/2023	Créations 2023	Réactivations 2023	Radiations 2023
02 Industries extractives	6%	48	3	0	1
03 Industrie manufacturière	7%	3 356	237	76	215
04 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1%	76	1	1	1
05 Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	14%	55	7	1	0
06 Construction	9%	4 769	430	147	342
07 Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6%	6 083	389	118	335
08 Transports et entreposage	12%	1 763	192	58	133
09 Hébergement et restauration	12%	3 592	379	170	203
10 Information et communication	11%	814	84	14	49
11 Activités financières et d'assurance	15%	329	43	4	10
12 Activités immobilières	13%	588	69	21	24
13 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12%	2 750	306	52	175
14 Activités de services administratifs et de soutien	14%	3 233	410	128	252
16 Enseignement	11%	2 575	278	94	249
17 Santé humaine et action sociale	16%	2 534	371	79	288
18 Arts, spectacles et activités récréatives	11%	1 263	133	28	65
19 Autres activités de services	17%	3 595	560	140	332
Total général	11%	37 423	3 892	1 131	2 674

Source : ISPF - Champ ICS

Le Commerce de gros soutient le commerce

En 2023, le commerce accueille 10 % des primo créations, soit une baisse de 7 % comparé à 2022. Seul le sous-secteur du Commerce de gros se maintient avec 4 % des créations, grâce à deux postes : « Autres intermédiaires du commerce en produits divers » (+ 26 %) et « Commerce de gros non spécialisé » (+ 2 %). Les créations diminuent de 37 % dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles du fait de la baisse de 39 % dans le

seul poste de l'Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Le commerce de détail régresse de 10 % dont le poste de « Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin » contribue fortement au recul des créations dans ce secteur avec une baisse de 19 % des unités créées comparé à 2022.

Les créations industrielles encore en repli

Rapporté à 2022, le nombre de créations continue de diminuer (- 11 %) dans plusieurs sous-secteurs. Les baisses les plus conséquentes se trouvent dans les postes de la « Fabrication de vêtements de dessus » (- 37 %) et des « Autres activités manufacturières » (- 30 %), activités les plus dynamiques du secteur en 2022.

Parmi les activités en croissance, la « Pâtisserie » avec 23 créations versus 15 en 2022 et la « Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie » 20 unités créées contre 16 en 2022.

Les créations se contractent dans le BTP

En 2023, les créations dans le secteur de la construction poursuivent leur baisse (- 2 %) par rapport à 2022 entraînées à nouveau par la baisse des créations dans le sous-secteur des Travaux de construction spécialisés (- 5 %); le poste des « Autres travaux de finition » concentre plus de la moitié des créations du secteur qui régressent encore de 4 % cette année. La hausse de 14 % des créations dans le sous-secteur de la Construction de bâtiments ne compense pas ce recul; le poste de la « Promotion immobilière de logements » étant le principal contributeur à cet essor avec 12 unités créées contre quatre l'année précédente. Le sous-secteur du Génie civil reste stable avec sept créations.

Le secteur des services capte quatre créations féminines sur cinq

En 2023, 50 % des entreprises individuelles sont fondées par des femmes soit 1 679 unités; cette part baisse de 1 point sur un an. Quatre entreprises sur cinq sont créées dans le secteur des services comme en 2022. Parmi les activités les plus exercées dans ce secteur, on trouve les « Autres services personnels » (244 unités), l'« Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée » (127 unités), le « Nettoyage courant des bâtiments » et les « Autres enseignements » respectivement 63 unités.

Le commerce regroupe 9 % des créations féminines, en recul de 5 % versus 2022 exactement comme l'année précédente. Les créations féminines les plus nombreuses se retrouvent dans les mêmes postes qu'en 2022, à savoir, le « Commerce de gros non spécialisé », les « Autres intermédiaires du commerce en produits divers » et la « Vente par automate et autres commerces de détail hors magasin » qui concentrent quatre unités créées sur cinq.

Le nombre de créations industrielles régresse de 21 % en 2023 par rapport à l'année précédente et représente 8 % de l'ensemble des créations féminines. Les deux postes les plus dynamiques restent les « Autres activités manufacturières » (31 unités) et la « Fabrication de vêtements de dessus » (28 unités).

Le secteur de la construction reste stable avec 2 % des créations féminines.

En 2023, l'âge moyen des femmes créatrices se maintient à 34 ans.

Moins de créations masculines dans le BTP

En 2023, les entrepreneurs masculins contribuent pour moitié aux créations d'entreprises individuelles (1 659). Le secteur des services capte toujours deux entreprises créées sur trois avec une progression de 6 % par rapport à 2022. En particulier, les postes des « Autres services personnels » (173 unités), l'« Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée » (95 unités) et les « Services d'aménagement paysager » (69) concentrent 20 % des créations de l'ensemble du secteur.

Avec 335 unités créées en 2023, les créations masculines dans le secteur de la construction diminuent encore (- 7 %) comparé à 2022. Trois entreprises sur cinq sont créées dans le seul poste des « Autres travaux de finition ».

Le secteur du commerce capte 8 % des créations par les hommes dont le nombre fléchit à nouveau cette année (- 8 %), suite au recul de 43 % des créations dans le poste « Entretien et réparation de véhicules automobiles légers ». En 2023 les créations les plus nombreuses se trouvent dans le poste « Commerce de gros non spécialisé » (45 unités).

Les créations dans l'industrie régressent de 15 % et ne représentent plus que 4 % de l'ensemble des créations masculines en 2023. Un tiers des unités créées se concentre dans deux postes : les « Autres activités manufacturières » (14 unités) et la « Réparation et maintenance navale » (11 unités).

L'âge moyen des hommes entrepreneurs reste stable à 35 ans en 2023.

Le créateur assure d'abord son propre emploi

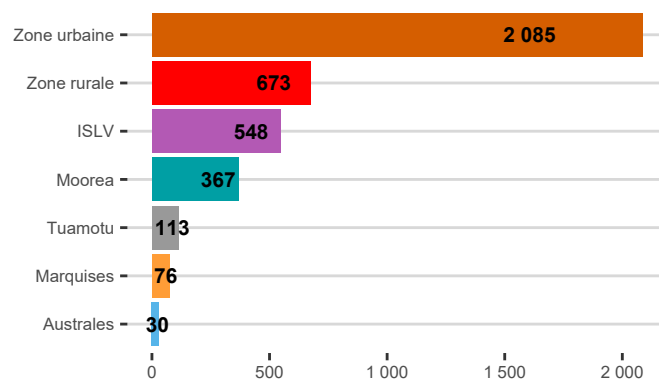
En 2023, moins de 1 % des nouvelles entreprises emploient au moins un salarié au moment de leur création. Le créateur assure d'abord son propre emploi. Au cours de l'année, 123 nouvelles entreprises ont déclaré au moins un salarié à la CPS (Caisse de prévoyance sociale), soit une hausse des déclarations de 24 % par rapport à l'année précédente. Trois entreprises créées sur cinq se trouvent dans le secteur des services avec 20 % dans la restauration. Les secteurs de la construction et du commerce représentent chacun 15 % des nouvelles entreprises ayant déclaré un salarié. Neuf entreprises sur dix ayant embauché durant l'année sont des sociétés dont plus de la moitié sont des S.A.R.L et un quart des SAS. Ces sociétés siègent principalement dans les Îles Du Vent (88 %). Moins de 1 % des entreprises individuelles créées en 2023 ont embauché au moins un salarié au cours de l'année, essentiellement dans les services et la construction.

Sur les 1 131 entreprises réactivées en 2023, exclusivement constituées sous la forme individuelle, 2 % ont déclaré au moins un salarié dans l'année 2023. Le secteur des services a concentré le plus grand nombre de ces embauches (15).

Les créations progressent dans l'archipel de la Société

En 2023, quatre créations d'entreprises sur cinq siègent dans les Îles du Vent. Le secteur des Autres activités de service compte le plus de créations (402 unités) ; parmi les secteurs en forte progression, on trouve les Activités financières et d'assurance (+ 111 %), les Activités immobilières (+ 40 %), et l'Hébergement et restauration (+ 39 %).

Fig. 2. Localisation des créations



Source : ISPF - Champ ICS

Les créations dans les Îles Sous-le-Vent augmentent de 7 % dopées par le dynamisme du secteur des services, en particulier les sous-secteurs des Activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 50 %) et les Autres activités de services (+ 42 %).

Aux îles Marquises, les créations sont en baisse de 19 % dans tous les secteurs à l'exception de celui des services avec une hausse de 11 % des unités créées. Les créations régressent fortement dans l'industrie (- 78 %).

Les créations sont stables dans les îles Australes (30 entreprises) et reculent de 3 % aux Tuamotu Gambier notamment dans l'industrie et la construction.

Les primo créations dans la zone urbaine de Mahina à Punaauia sont quasi stables en 2023 et représentent plus de la moitié des créations totales des entreprises exerçant en majorité dans les services. La zone rurale de Tahiti y compris Moorea concentre le quart des créations en majorité dans les services, en progression de 6 % comparé à 2022.

Les réactivations d'entreprises dopées par les services

Les réactivations d'entreprises concernent les entreprises individuelles qui ont repris une activité en 2023 après avoir été radiées précédemment. Si l'on intègre les réactivations aux primo créations, une entreprise sur quatre créée est le fait d'une entreprise réactivée.

Les réactivations augmentent cette année (+ 1 %) grâce aux activités de services.

Le secteur des services concentre 788 unités réactivées, en progression de 14 %, dont une entreprise sur cinq se trouve dans le secteur de l'Hébergement et restauration.

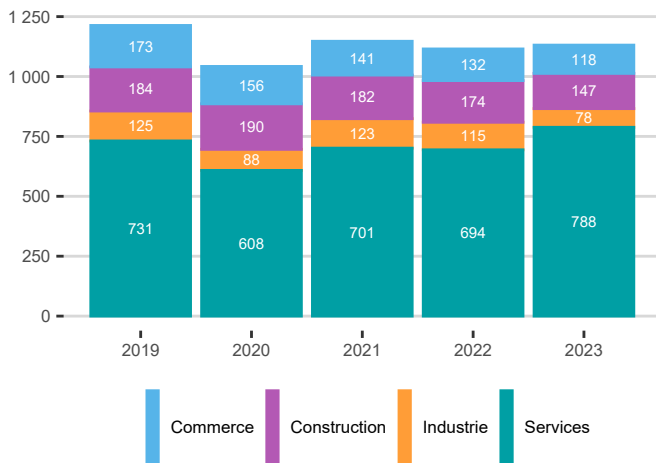
Le commerce regroupe 10 % des réactivations de l'année, en retrait de 11 % versus 2022 ; l'activité du « Commerce de gros non spécialisé » concerne une réactivation sur trois de l'ensemble du secteur du commerce.

L'industrie compte 78 réactivations, en recul de 32 %, en majorité dans les postes de « Fabrication des vêtements du dessus » et « Autres activités manufacturières ».

Le nombre de réactivations diminue de 16 % dans le secteur de la construction et représente 13 % de l'ensemble des unités réactivées en 2023. Une entreprise sur deux se trouve dans le poste des « Autres travaux de finition ».

Pour les entreprises ayant repris une activité en 2022 (soit 1 115 unités), 10 % d'entre elles ont à nouveau cessé leur activité au cours de l'année 2023, soit deux points de moins que l'année précédente.

Fig. 3. Les réactivations par activité



Source : ISPF - Champ ICS

Définitions

Les statistiques annuelles des créations, radiations, réactivations sont établies à partir du **répertoire territorial des entreprises** (RTE) de la Polynésie française géré par l'ISPF. Celui-ci enregistre tous les mouvements économiques et légaux affectant les entreprises et leurs établissements durant l'année. Cette étude porte sur les événements de créations, radiations ou réactivations enregistrés dans le fichier du 1^{er} au 31 décembre de l'année sans considération de la date d'exploitation ou de cessation réelle.

Le champ de l'étude porte sur les entreprises exerçant une activité économique réelle dans les activités de l'ensemble des secteurs marchands de l'Industrie, de la Construction, du Commerce et des Services (dit **champ ICS**). Sont exclues de l'étude les entreprises non marchandes (administrations, associations), l'agriculture et la pêche, les sociétés civiles et locations immobilières.

L'**unité statistique** retenue est l'entreprise; il s'agit d'une unité institutionnelle, jouissant d'une autonomie de décision, financière et juridique, produisant des biens ou services destinés à être vendus sur le marché. Elle est localisée à son siège, indépendamment de ses établissements.

Les **créations d'entreprises** sont classées en deux catégories :

- Les créations pures ou primo créations qui correspondent à la naissance d'une nouvelle unité légale jusqu'alors inexistante et donnent lieu à l'immatriculation au RTE;
- Les réactivations ou réinscriptions concernent uniquement les personnes physiques déjà immatriculées au RTE ayant cessé leur activité et reprenant une activité : ces personnes retrouvent le numéro d'identification précédemment attribué.

Le **taux de création d'entreprises** rapporte le nombre de créations observées l'année N au stock d'entreprises actives au 1^{er} janvier de cette même année.

L'**entreprise individuelle** est constituée par une personne physique : le chef d'entreprise, dont le patrimoine est confondu avec celui de l'entreprise

La **société unipersonnelle ou E.U.R.L.** est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée constituée d'un seul associé qui est le gérant et obéit aux règles des sociétés. La responsabilité du gérant est limitée à ses apports.

La **nomenclature d'activités française** révisée en 2008, appelée NAF 2008, est utilisée pour classer les activités des entreprises inscrites au répertoire territorial des entreprises. Parmi les changements notables occasionnés par la révision 2008 dans les classements des entreprises locales, on relève les activités de jardinage (2,5 % des entreprises totales) qui passent du secteur primaire au secteur tertiaire, les activités de préparation de plats à emporter à consommation rapide (5 % des entreprises totales) qui passent de l'industrie au secteur tertiaire tout comme l'édition (0,2 % des entreprises totales).

La **société par actions simplifiée ou S.A.S**, est une société commerciale constituée par deux associés au minimum. La responsabilité des associés est limitée à leurs apports.

Secret statistique


Les données individuelles confidentielles détenues par l'ISPF dans le répertoire territorial des entreprises sont protégées par :

- La loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques;
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Bibliographie

Karine ELLACOTT, Point Études et Bilans de la Polynésie française n° 1405 (décembre 2023) *Les créations d'entreprises en 2022*

Télécharger les données

 Toutes les données

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1446
Auteur de la publication	Karine ELLACOTT
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directrice de la publication	Nadine JOURDAN
Dépôt légal	Novembre 2024
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2024 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370